



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi,vendredi 17 juillet 2015

### **Création du Centre de formation des apprentis et création de la plateforme partenariale de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.**

Le 13 juillet à 9H 30 sous la présidence conjointe du Préfet et du Président du Conseil Général, s'est tenu une session plénière du Comité Mahorais de Coordination de l'emploi et de la Formation Professionnelle (CMCEFP) qui vise à favoriser la concertation entre les différents acteurs afin d'assurer la meilleure coordination possible des politiques de formation professionnelle et d'emploi. Au cours de ce CMCEFP et, afin de développer les compétences de la main d'œuvre au regard des besoins du territoire, il a été acté plusieurs choses importantes : **la création du Centre de formation des apprentis (CFA) académique hors les murs, la création de la plateforme partenariale de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Relancer la mobilisation collective en faveur de l'apprentissage, lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme, rapprocher les jeunes des entreprises, ces trois axes forts apparaissant comme une priorité doivent permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi à Mayotte.**

**Conformément aux engagements pris dans le document stratégique Mayotte 2025**, un ciblage accru des formations en rapport avec les besoins du territoire et les métiers en tension pour favoriser l'emploi de tous est réalisé. Il s'agit de développer la formation professionnelle en alternance en transposant les dispositions du code de travail métropolitain en matière d'apprentissage et de contrat de professionnalisation ; **en poursuivant le soutien au bataillon du service militaire adapté (BSMA)**, en encourageant une implication des entreprises dans la formation en alternance et, en créant un centre de formation et d'apprentissage public d'ici 2020.

Actuellement, sont implantés, sur le territoire, 4 Unités de formation des apprentis (UFA), dans les communes de Chirongui, Kaweni, Kahani, Dzoumogné rattachés à des établissements scolaires de l'éducation nationale.

Afin de sécuriser juridiquement l'existence des UFA, il est apparu indispensable de mettre en place une structure juridique unique reconnue par la réglementation du travail applicable à Mayotte. Le centre de formation des apprentis (CFA) répond à cette ambition. Afin d'être rapidement opérationnel, le lycée de Dzoumogné sera le support juridique du CFA.

Cet outil s'inscrit dans le cadre de la volonté du gouvernement, et du ministère du travail notamment, de relancer l'apprentissage pour permettre l'insertion professionnelle de la jeunesse, grâce à l'engagement collectif de l'Etat, des collectivités dont le Conseil Départemental et de l'ensemble des partenaires du monde du travail.

Il s'agit de fédérer l'ensemble des unités de formation par apprentissage du département et de lier des partenariats nécessaires notamment avec les chambres consulaires, les organisations professionnelles des salariés et des employeurs, les différents acteurs du monde économique et les services de l'Etat,

Naturellement, si une initiative conjointe des chambres consulaires venaient à être proposées, l'Etat accompagnera cette nouvelle démarche en complémentarité avec celle qui est aujourd'hui mise en œuvre.

Au cours de ce CMCEFP, il a été également présenté l'état d'avancement de la démarche actuellement mise en œuvre sur le territoire en vue de la **création de la plateforme partenariale de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.**

A ce titre, le CMCEFP a été consulté sur le schéma directeur de la plateforme partenariale de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, issu d'une concertation large avec les partenaires et institutionnels œuvrant dans le champ de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme à Mayotte. Cette consultation a un enjeu majeur puisqu'elle va permettre d'acter les principes directeurs de gouvernance, d'activités et de financement de la future plateforme . Du schéma directeur validé en CMCEFP sera décliné un plan d'actions opérationnel à 5 ans, qui fera l'objet d'une présentation à la commission de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (CLIA) en septembre 2015.

#### Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministériel  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)      Préfet de Mayotte



@Prefet976

